



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La Rochelle, le 19 janvier 2021

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du Conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des priorités qui seront retenues au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière, et de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Devant l'ampleur de la crise sanitaire, la croissance de la zone Euro devrait s'établir autour de -7% pour l'année 2020, un rebond est attendu sur l'année 2021 (+4%).

En France, une contraction de la croissance du PIB est prévue sur l'année 2020 à hauteur de -9%. Une évolution de l'ordre de 5% est envisagée pour 2021.

En matière d'inflation, une légère augmentation de la croissance des prix à la consommation est attendue pour 2021, elle devrait se situer autour de 0.5%, contre 0% pour l'année 2020.

Le déficit public de la France est en forte augmentation sur l'année 2020 (11.3% du PIB) du fait de la crise sanitaire. Le projet de Loi de Finances pour 2021 prévoit une diminution du déficit public pour atteindre 7.8% du PIB en fin d'année 2021.

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Projet de loi de finances 2021 : Mesures relatives aux collectivités

- Modification des recettes fiscales pour compenser la suppression de la taxe d'habitation
La loi de finances 2020 a acté la suppression définitive de la taxe d'habitation à compter de 2023 pour l'ensemble des contribuables.
Afin de compenser financièrement la perte de la taxe d'habitation, une nouvelle répartition des recettes fiscales des collectivités est mise en œuvre à compter de 2021 :
 - Communes : Transfert des recettes de foncier bâti du département.

Afin d'assurer une neutralité financière pour les communes, mise en place d'un coefficient correcteur sur les recettes de foncier bâti départemental

- **EPCI** : Affectation d'une quote-part de TVA.

Cette contribution est indexée sur l'évolution de la TVA au niveau national (ressource non territorialisée dont l'évolution sera déconnectée des actions entreprises localement). La compensation sera déterminée au regard du produit de TH perçu sur l'année 2020.

Suite à la crise sanitaire, l'évolution de la TVA est négative sur l'année 2020, aussi aucune dynamique ne sera encaissée sur cette recette par l'agglomération (le niveau de recette TH 2020 est néanmoins garanti).

- **Fiscalité des entreprises** : Baisse des impôts de production (10 Mds€/an)

La loi de Finances prévoit une réduction de 50% de la CVAE pour toutes les entreprises, et une réduction de moitié des impôts fonciers (TF et CFE) pour les établissements industriels.

Concernant la CVAE, seule la part régionale est concernée (compensée par un transfert de TVA), la Communauté d'Agglomération continuera à percevoir cette recette (estimée à 12.5 M€ pour 2021).

S'agissant des impôts fonciers, l'agglomération et les communes sont concernées. La loi de finances a prévu un dispositif de compensation « intégral, dynamique et territorialisé ».

- **Stabilité de l'enveloppe globale de DGF pour 2021**

L'enveloppe globale de la DGF prévue pour 2021 est gelée à son niveau de 2020, soit une enveloppe de 26.8 Mds d'euros. A l'intérieur de cette enveloppe, les augmentations de certaines dotations (liées à la démographie, ou à l'abondement DSU/DSR) sont financées par les collectivités elles-mêmes. Pour la Communauté d'agglomération, cela se traduira par une diminution de la dotation de compensation (une des 2 composantes de la DGF) d'environ 200 K€, et par une baisse de la compensation des pertes de versement transports liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises (passé de 9 à 11 salariés en 2017). La perte est estimée à environ 200 K€.

SITUATION FINANCIERE FIN 2020

La crise sanitaire a fortement impacté le budget 2020 de la communauté d'agglomération. Son impact est estimé à plus de 8M€ en additionnant les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires notamment pour mettre en œuvre différents plans de soutien.

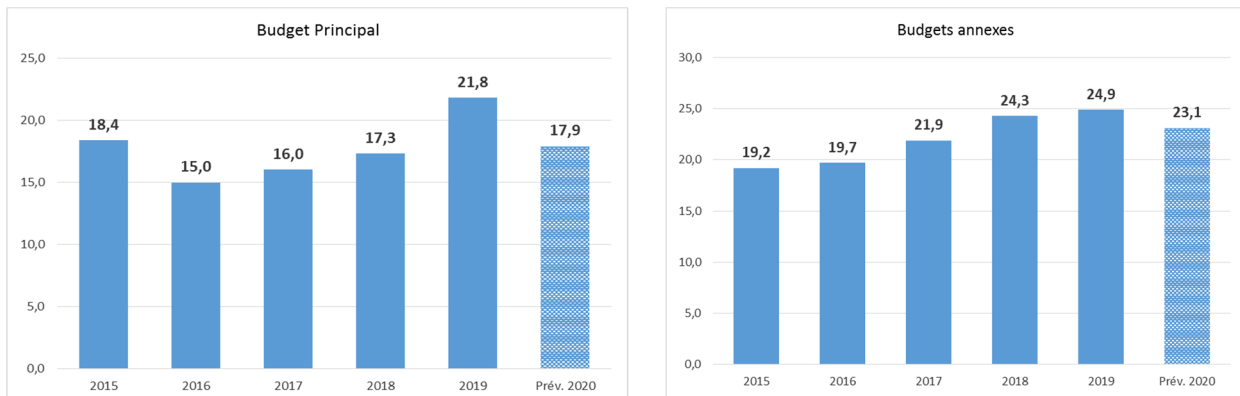
Concernant les recettes, la perte s'élève à plus de 5 M€, majoritairement des recettes fiscales (1.6 M€), et des recettes commerciales et tarifaires (3.6 M€). Le secteur le plus impacté concerne le transport avec une perte cumulée de 2.8 M€, dont 2M€ de recettes voyageurs.

Au niveau des dépenses, la communauté d'agglomération a très rapidement mis en œuvre différents plans de soutien aux secteurs fortement impactés par la crise sanitaire. Ainsi, 2.6 M€ ont été versés aux entreprises, associations, ou étudiants pour les accompagner pendant cette période.

L'impact financier de cette crise sanitaire a pu être supporté par la communauté d'agglomération grâce à sa bonne santé financière, et aux résultats excédentaires des années passées.

Une baisse de l'autofinancement est néanmoins constatée sur l'exercice 2020. Ainsi sur le budget principal, après avoir atteint un niveau record en 2019 (21.8 M€), l'autofinancement devrait diminuer de 3.9 M€ et se situer autour de 18M€ à la fin de l'année 2020. Hors impact Covid19, l'épargne brute aurait été proche de 21M€. Sur les budgets annexes, globalement une baisse de 1.8M€ est constatée exclusivement liée au budget annexe mobilité transports.

Autofinancement sur la période 2015 -2020



Au niveau des investissements, et malgré la situation sanitaire, l'année 2020 est marquée par un très haut niveau de dépenses. 66 M€ auront été investis sur le territoire, notamment au travers des travaux sur le pôle d'échange multimodal de la gare, le PAPI Port Neuf, les acquisitions de bus, ou les travaux sur le nouveau centre de valorisation des déchets de Périgny.

Ces travaux ont pu majoritairement être financés par l'autofinancement et les résultats des années passées. Un emprunt de 10M€ a néanmoins été nécessaire sur l'exercice 2020. L'encours de dette s'élève à fin 2020 à 51.7 M€ en légère hausse par rapport à 2019 (+3.1 M€).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Sur l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), les prévisions budgétaires ont été élaborées sur 3 années en fonctionnement et investissement (2021-2023).

Les orientations budgétaires pour l'année 2021 se concentrent sur 3 axes majeurs :

- Un renforcement des plans de relance face à la crise sanitaire
La communauté d'agglomération va consacrer plus de 4 M€ sur l'année 2021 pour accompagner les secteurs impactés par la crise sanitaire. Parallèlement, à ces plans de relance, une stabilité des taux d'imposition et des redevances est proposée pour l'année 2021.
- Une montée en puissance des actions autour de la transition écologique et du projet LRTZC
De nombreuses actions tournées vers la transition écologique seront programmées sur l'année 2021, au travers du projet LRTZC, mais également sur l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération : investissements majeurs dans la mobilité, développement des énergies renouvelables, fonds de soutien à la transition écologique des entreprises, mise en place de la plateforme de la rénovation, ...
- Un programme d'investissement ambitieux pour l'année 2021
119 M€ sont programmés sur l'année 2021. Ces investissements permettent de poursuivre les travaux engagés sur le PEM Gare, le PAPI Port Neuf, ou l'avenue Simone Veil. Des investissements importants seront également prévus pour accompagner la politique de l'habitat, le développement des pistes cyclables, ou le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.

BUDGET PRINCIPAL

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2021, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 97.6 M€, soit un montant très légèrement supérieur à celui de l'année 2020 (+800 K€, soit +0.8%). Cette moindre dynamique sur les recettes s'explique principalement par une stabilité attendue sur les recettes fiscales, et une diminution constatée sur la DGF et sur les compensations fiscales.

Pour 2022, une perte de recette est attendue (-1M€), conséquence d'une diminution prévue sur la CVAE. En effet, l'impact de la crise sanitaire sur cette recette sera enregistré en 2022, du fait d'un décalage de 2 années entre les déclarations de valeur ajoutée, et le versement de la taxe. Pour l'année 2023, une dynamique de 1.2% est prévue globalement sur les recettes.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Malgré la stabilité de l'enveloppe au niveau national, une diminution de la DGF de la Communauté d'Agglomération est envisagée sur l'année 2021. Elle devrait s'élever à 17.7 M€ en baisse de 0.2M€ par rapport à 2020. Cette diminution porte uniquement sur la dotation de compensation, dotation qui est utilisée, au niveau national, pour financer la péréquation entre les collectivités.

Pour les années 2022 et suivantes, une réduction de DGF de 0,2 M€ par an est estimée.

- Fiscalité Économique

La fiscalité économique est constituée de la Cotisation Économique Territoriale (CFE et CVAE), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Une recette de 35.6 M€ est attendue pour l'année 2021 sur la fiscalité économique, montant quasiment identique à celui de l'année 2020 (+100 K€).

S'agissant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), le taux restera inchangé pour 2021 (25.97%). Une très légère augmentation de ce produit est envisagé (+1%), principalement liée aux nouvelles implantations d'entreprises, la revalorisation des bases d'impositions prévue en loi de finances devrait être quasiment nulle (+0.2%). La CVAE devrait être stable sur 2021, en effet, l'impact de la crise sanitaire est attendue sur l'année 2022 (-1.2 M€) du fait du décalage de 2 ans entre les déclarations des entreprises et le versement de la taxe.

Concernant les IFER, et la TASCOM, une quasi stabilité des recettes est prévue, l'agglomération de la Rochelle n'ayant aucun pouvoir de taux sur ces taxes.

- Fiscalité Ménages

A compter de l'année 2021, la fiscalité ménages est exclusivement constituée des taxes foncières pour un montant total d'environ 1 M€ (stable par rapport à 2020).

S'agissant de la taxe d'habitation, elle est, à partir de 2021, compensée par le reversement d'une fraction de la TVA, indexée sur l'évolution de cette taxe au niveau national. La communauté d'agglomération va donc percevoir pour 2021, 25M€ de TVA. Cette somme correspond au montant de TH perçu en 2020, aucune indexation n'est prévue pour l'année 2021, du fait d'une diminution au niveau national de la TVA collectée. L'Etat garantie néanmoins au collectivité le niveau de recettes 2020. Pour 2022 et 2023, un indexation à 2% est envisagée.

L'agglomération de La Rochelle, ayant fait le choix de ne pas instaurer, à ce stade, la taxe GEMAPI, aucune augmentation de la pression fiscale ne sera constatée sur l'année 2021.

- Taxe de séjour

Suite à la prise de compétence « promotion du tourisme », la Communauté d'Agglomération a instauré une taxe de séjour communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette recette d'environ 3M€ sur une année classique, a connu une forte baisse en 2020 (-0.5 M€) du fait de la crise sanitaire. Pour 2021, un produit de 2.5 M€ est attendu, recette fortement liée à l'évolution de la crise sanitaire. Sur les années 2022 et 2023, un retour au niveau de 2019, soit plus de 3M€ est pris comme hypothèse.

- Autres recettes

Les recettes tarifaires sont principalement composées des recettes piscines. Elles devraient s'élever à 1.7 M€ sur l'année 2021 (en baisse de plus de 0.3 M€ par rapport à une année classique). Ces recettes seront néanmoins fortement soumises aux conditions d'exploitation de ces équipements sur l'année à venir.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2021, les dépenses de fonctionnement vont s'élever à 84 M€, dont plus de 4.3M€ de dépenses exceptionnelles pour accompagner les secteurs fortement impactés par la crise sanitaire. Si l'on neutralise les dépenses liées à la crise sanitaire et le projet LRTZC, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 1% entre 2020 et 2021, hausse essentiellement portée par l'évolution de la masse salariale et celle des dépenses à caractère général.

Pour les années 2022 et suivantes, l'évolution annuelle des dépenses est limitée à 1,2% maximum.

- Intérêts de la dette

Ils pèsent 0.2M€ sur l'année 2021, en très légère augmentation par rapport à 2020. Après avoir atteint un plancher à 8.7 M€, l'encours dette du budget principal va progressivement augmenter sur les années à venir pour financer les projets structurants du territoire (PEM, PAPI, ...). Ainsi, sur l'année 2020, un emprunt de 10 M€ a été contractualisé. Cependant, les taux d'intérêt extrêmement bas actuellement (autour de 0.5%) permettent de limiter fortement la charge d'intérêt.

Les intérêts devraient néanmoins augmenter dans les années à venir du fait des nouveaux emprunts qu'il sera nécessaire d'engager sur 2021 et 2022.

- Masse salariale

La masse salariale « brute » du budget principal s'élève à 30.4 M€ sur l'année 2021, soit une hausse brute de 2.6% par rapport à 2020. Cette augmentation est principalement liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et à la création de différents postes rattachés dans les directions porteuses des axes du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC) (Développement économique, DSIC, DTN, Eaux, Transports, TERE), postes partiellement financés.

En raisonnant en « net », c'est-à-dire en déduisant l'ensemble des remboursements perçus par la CdA sur la masse salariale, celle-ci présente une évolution de 1.82 %. Hors création de postes LRTZC, la masse salariale évolue de 1.46%.

À compter de 2022, une évolution de la masse salariale limitée à 1.2% est envisagée.

- Subventions

Elle s'élèveront pour l'année 2021 à 8.8 M€. Aucune indexation n'est envisagée pour 2021 concernant les subventions ordinaires, elles seront donc reconduites aux montants versés en 2020.

La seule augmentation envisagée est celle liée à la contribution pour le Syndicat Mixte de l'aéroport. Devant les difficultés rencontrées suite à la crise sanitaire au hausse exceptionnelle d'environ 200 K€ est envisagée pour l'année 2021

- Reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation et DSC)

Ils s'élèvent à 11.3 M€ pour l'année 2021, stable par rapport à 2020. Le montant de l'attribution de compensation sera amené à évoluer dans le courant de l'année pour intégrer le transfert de charges lié à la prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ». La commission l'évaluation des transfert de charges doit rendre son rapport sur cette évaluation avant la fin du mois de septembre 2021.

- Charges des budgets annexes

Elles s'élèvent à 4.4 M€ en 2021, en diminution de 300 K€ par rapport à 220. Ces participations concernent les budgets annexes développement économique (3 M€ en baisse de 300 K€), Mobilité Transports (1 M€), et l'office de tourisme communautaire de Chatellaillon.

- Dépenses à caractère général (hors piscines et GEPU)

Les charges à caractère général sont en augmentation de 0.7 M€ sur le budget principal entre 2020 et 2021. La hausse mécanique de certaines charges (fluides, entretien des ZAE et des bâtiments, ...) explique une partie de cette évolution. L'autre partie est liée à de nouvelles actions engagées sur 2021 : plan alimentation territorial, fonctionnement du démonstrateur H2, nouvelles actions tourisme, ...

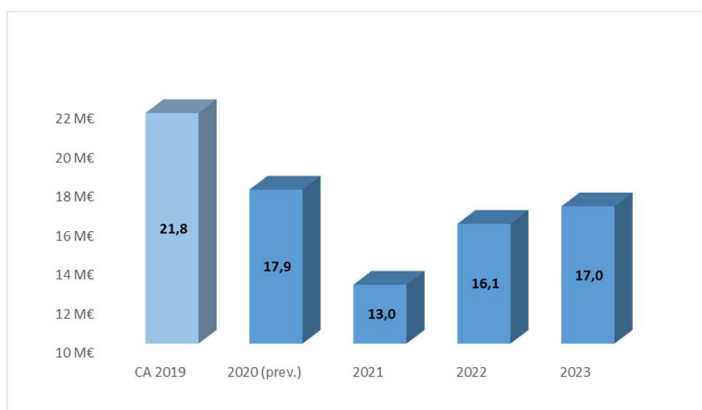
Sur les années 2021 et suivantes, une indexation au niveau de l'inflation est envisagée.

- Autofinancement

Face à la stagnation des recettes, et aux charges nouvelles liées aux plans de relance, l'autofinancement diminuera de façon importante sur 2021. Il s'élèvera à 13 M€. Afin de limiter l'impact des plans de relance sur l'autofinancement, une partie de ces dépenses exceptionnelles sera financée par les excédents des années passées. Hors impact Covid19, l'autofinancement serait stable et se situerait autour de 18 M€.

A partir de 2022, un rebond est attendu sur l'autofinancement, il devrait se situer au minimum à 16 M€. Cette hausse est essentiellement liée à la fin des plans de relance, les recettes resteront relativement stables (perte importante de CVAE sur 2022).

Autofinancement prévisionnel sur la période 2019-2023



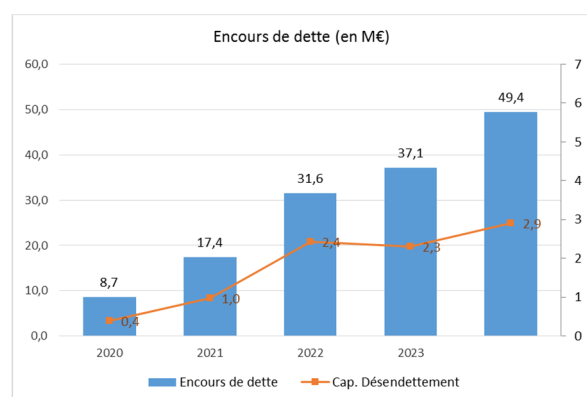
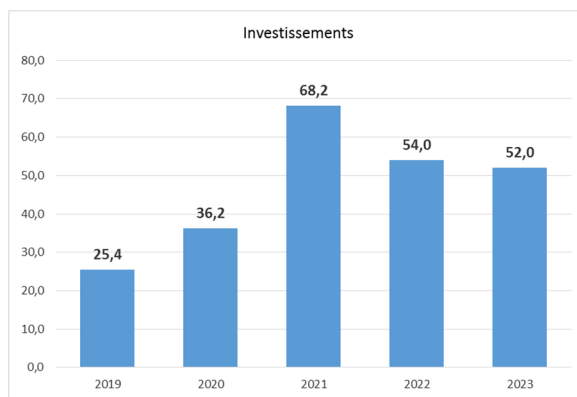
C – INVESTISSEMENT

Hors mouvements financiers, 68.2 M€ de dépenses d'investissement sont programmées sur l'exercice 2021.

Les principales dépenses concernent la politique de l'habitat et du logement (6.2 M€), les travaux relatifs au Programme d'Actions et Prévention des Inondations, et notamment les travaux sur Port Neuf (5.4 M€), la mobilité au travers des pistes cyclables (2.8 M€), ou du Pôle d'échanges de la Gare (15.7 M€). Des investissements sont également programmés pour accompagner l'opération PRU de Villeneuve les Salines (1.8M€), le déploiement de fibre optique (0.9M€), ou la participation aux travaux de réhabilitation du Port de pêche (0.5 M€).

Ces dépenses d'investissement sont financées principalement par l'autofinancement, les excédents des années précédentes et les subventions reçues. Le solde sera financé par un emprunt d'un montant maximum de 20 M€. La capacité de désendettement se situera autour de 1 an pour 2021.

Sur les années 2021 et suivantes, la communauté d'agglomération poursuivra son effort d'investissement sur le territoire en maintenant des dépenses d'investissement supérieures à 50 M€ par année.



BUDGETS ANNEXES

A- Budget Annexe Eau Potable

A compter du 1^{er} janvier 2021, la communauté d'agglomération va exercer en direct la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire. Néanmoins, afin d'assurer une continuité de service, une convention de gestion transitoire a été conclue avec Eau17 pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Les tarifs de vente d'eau aux usagers resteront inchangés sur 2021. Une réflexion doit être menée sur l'année afin de mettre en œuvre la convergence tarifaire sur les 28 communes décidée par le conseil communautaire.

Cette évolution dans la gestion de la compétence va fortement impacter le budget 2021. Ainsi, le budget eau potable va intégrer la totalité des recettes de vente d'eau aux usagers du territoire, ainsi que l'ensemble des dépenses nécessaires à la production et à la distribution d'eau.

Ainsi les recettes de fonctionnement vont s'élever à 16.5 M€ pour 2021. La hausse de 5 M€ par rapport à 2020 correspond aux recettes issues de la vente d'eau aux usagers sur le secteur « RESE », et d'une partie des recettes sur le secteur « SAUR » (part investissement).

Les dépenses de fonctionnement sont en évolution de 3M€ et s'élèvent à 11.1 M€ pour 2021. Cette hausse correspond à la rémunération de la RESE pendant la période transitoire ainsi qu'à des achats d'eau en gros à Eau17.

Globalement sur le budget, un autofinancement de 5.4 M€ est attendu sur l'exercice 2021. Cette épargne brute, ainsi que les excédents des années passées permettront de programmer des investissements à hauteur de 7 M€, essentiellement pour le renouvellement des réseaux (dont 2M€ pour les 26 communes anciennement sur le secteur eau17). Aucun emprunt n'est nécessaire en 2021.

La prospective financière sur les prochaines années sera travaillée sur l'année 2021 au regard des décisions prises sur les tarifs, et des échanges à venir sur la coopération avec eau17.

B- Budget Annexe Assainissement

Sur l'année 2021, une stabilisation des tarifs de la redevance assainissement est proposée. Les nouvelles constructions, ainsi que l'évolution démographique du territoire permettent une hausse des recettes d'environ 800 K€ sur l'année 2021. La redevance assainissement représente 83% des recettes totales du budget et est estimée à 17.2 M€ sur l'année 2021.

Les charges du budget assainissement sont en légère augmentation (+0.2M€, soit +1.5%) par rapport à 2020. La diminution constatée sur les intérêts de la dette, ainsi que sur certaines charges générales permet d'atténuer certaines hausses mécaniques de dépenses (fluides, traitement des boues notamment).

Une hausse de 0.3 M€ de l'autofinancement est prévue, il s'élèvera à 8.3 M€ sur 2021 soit près de 40% des recettes de fonctionnement de l'exercice. L'autofinancement devrait se stabiliser autour de 8M€ sur les années 2022 et 2023.

Sur l'année 2021, les investissements sont estimés à 9.7 M€ avec notamment la fin des travaux de desserte en assainissement de la commune d'Yves (0.2 M€) et des travaux de renouvellement des réseaux et postes de pompage (7.8 M€).

Afin de financer ces investissements, aucun emprunt n'est nécessaire, l'autofinancement et les excédents permettent de couvrir les dépenses d'investissement. Suite au désendettement de ce budget sur les 2 dernières années, l'encours de dette devrait se situer autour de 20 M€ fin 2021.

Sur les années 2021 et suivantes, un montant d'investissements autour de 12M€ par année est envisagé, avec une montée en puissance sur le renouvellement des réseaux. L'encours de dette remontera légèrement pour se situer autour de 22M€ à fin 2023.

C- Budget Annexe Gestion des déchets

Pour l'année 2021, un maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à son niveau de 2020 est prévu. L'année 2021 devant être utilisée pour engager une réflexion sur le financement à venir sur service déchets.

Une hausse des bases d'imposition de 1% est estimée sur la TEOM, ce qui génère 300 K€ de recettes complémentaires. Une forte baisse (0.3M€) est par contre prévue sur les recettes de ventes de matières (forte diminution des tarifs de reprise des matériaux qui risque de perdurer sur les années à venir). Les autres recettes relatives à la vente d'énergie, au tri des déchets de Cyclad, ou aux partenariats avec les éco-organismes sont globalement stables.

Au total, les recettes de fonctionnement du budget déchets sont stables entre 2020 et 2021.

Les charges de fonctionnement, constituées principalement des contrats de prestations de services pour la collecte et le traitement des déchets, subissent une augmentation de 0.3 M€. Cette hausse est liée principalement à l'indexation des contrats.

Face à cette stagnation des recettes, et cette dynamique des charges, l'autofinancement dégagé sur le budget gestion déchets en 2021 n'est pas suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements, un écart de 1.6 M€ est constaté. Ce déficit pourra cependant être couvert par les excédents des années passées.

Face à un déficit structurel constaté dès 2020 et qui va se situer durablement autour de 2M€ du fait de la hausse programmée de la TGAP et d'une poursuite des baisses de recettes sur les ventes de matières, une réflexion doit impérativement être menée en 2021 sur un nouveau mode de financement du service déchets pour les années à venir, ainsi que sur le niveau de service proposé sur le territoire. Des propositions devront être faites sur l'année 2021, pour une mise en œuvre dès 2022

Les dépenses d'investissement pour l'année 2021 sont estimées à hauteur de 16 M€ et concernent principalement le nouveau centre de valorisation des déchets de Laleu (3M€), les travaux de mise aux normes et modernisation sur l'UVE (12.5 M€).

Ces investissements sont intégralement financés par l'autofinancement et la reprise des excédents des années antérieures.

D- Budget Annexe Mobilité transports

Sur l'année 2020, le budget Transports a été fortement impacté par la crise sanitaire en subissant une perte de recettes de l'ordre de 3 M€. La diminution la plus importante concerne les recettes voyageurs qui passent de 7M€ en 2019, à moins de 5M€ sur l'année 2020. Afin de compenser ces pertes, une reprise sur provisions (initialement prévues pour l'investissement) a été nécessaire pour équilibrer le budget 2020.

Pour l'année 2021, les recettes devraient s'élever à 37 M€, cependant elle resteront à un niveau inférieur aux années avant crise (-1.2 M€). L'incertitude est relativement forte sur les prévisions de recettes voyageurs qui sont fortement impactées par la crise sanitaire. Le niveau de versement transports, dont le taux restera stable à 1.70% devrait se situer autour de 24M€, stable par rapport à 2020.

Les dépenses de fonctionnement sur le budget annexe transports sont en hausse de 1.3 M€. Cette hausse est liée à l'indexation des 2 principaux contrats (RTCR et Transdev) mais également à de dépenses supplémentaires liées à la mise en place progressive du transports des élèves assis sur les lignes scolaires.

L'autofinancement devrait se situer autour de 3M€, suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements.

Le budget mobilité transports est équilibré jusqu'en 2023. A compter de 2024, et face aux investissements importants à venir sur ce budget (bus, dépôts, voies BHNS, ...), l'endettement va fortement augmenter. L'autofinancement sera alors insuffisant, aussi un réajustement du budget sera nécessaire (offre de services, recettes complémentaires) au regard notamment de l'évolution du versement transports, des recettes réseau, et des indexations des contrats.

Les dépenses d'investissements sur l'année 2021 sont estimées à 5 M€ et concernent principalement le renouvellement du matériel roulant. Ces investissements sont financés exclusivement par l'autofinancement et les excédents des années passées.

E- Budget Annexe Développement économique

Ce budget annexe développement économique regroupe principalement les dépenses et recettes liées à la construction et à la gestion des bâtiments à vocation économique (pépinières, hôtels d'entreprises), ainsi que les actions de soutien à l'innovation et d'animation des filières économiques.

Sur l'année 2020, une diminution de recettes de 600 K€ a été constatée suite à la décision d'exonérer de loyers pendant 3 mois les entreprises hébergées dans les pépinières et hôtels d'entreprises. Pour l'année 2021, les recettes locatives devraient retrouver le niveau de 2019, à savoir 2.2M€.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse pour l'année 2021 du fait d'une optimisation des dépenses liées à la gestion du patrimoine économique.

Au global, une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal est possible à hauteur de 300 K€ (subvention de 2.7M€ pour 2021). Malgré cette baisse de la subvention d'équilibre, l'autofinancement est en hausse de 300 K€ sur l'année 2021 et permet d'autofinancer intégralement le programme d'investissement 2021 (1.5 M€ prévus, essentiellement pour des travaux sur le patrimoine économique)

F- Budget Zones d'activités économiques

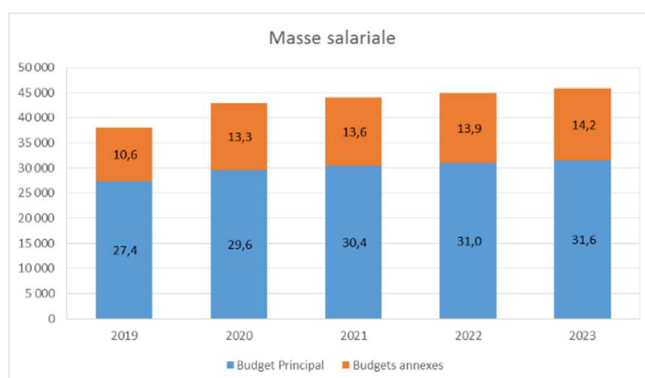
Sur le budget annexe zones d'activités économiques des investissements sont programmés sur l'année 2021 à hauteur de 5.7 M€ (Zone de l'Aubreçay, Atlantech, Sainte Soulle notamment). Des cessions foncières sont estimées à hauteur de 6M€.

ELEMENTS SUR LA MASSE SALARIALE

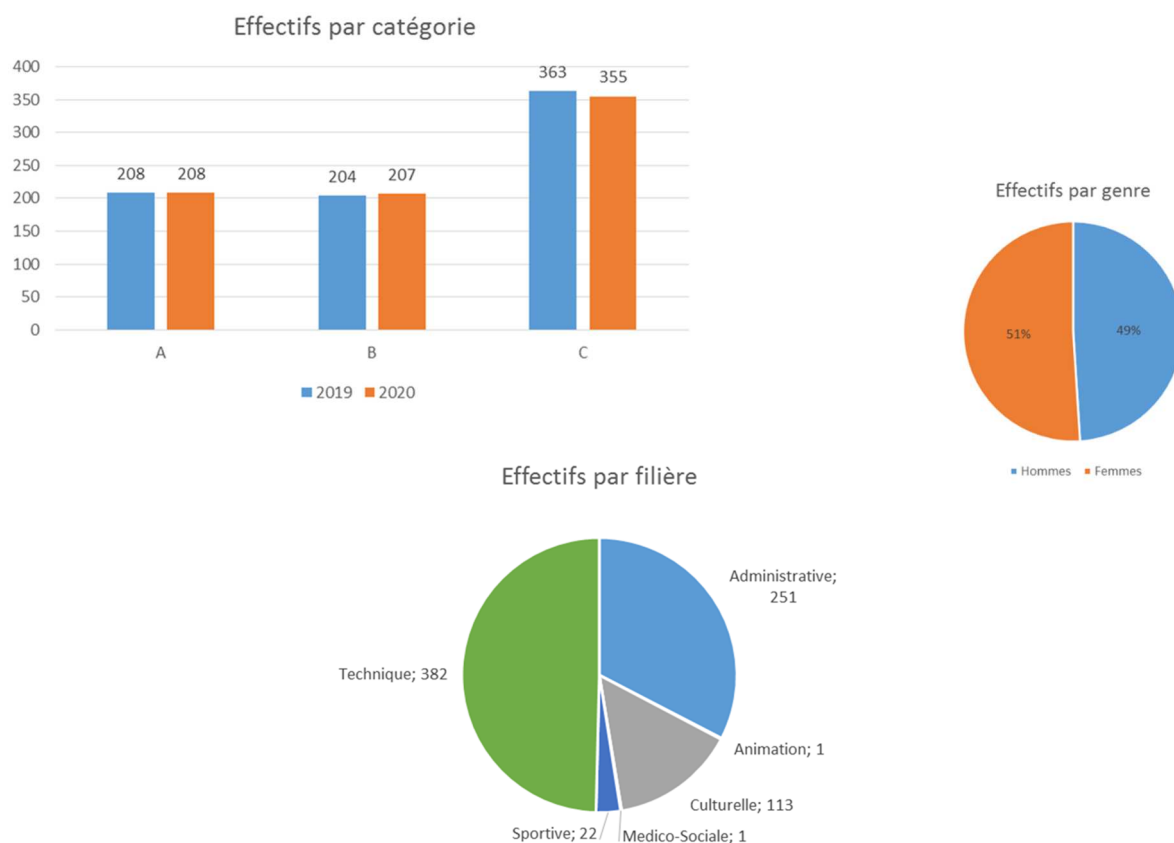
Sur le budget général, la masse salariale 2021 s'élèvera à 44 M€, en hausse de 1.1 M€ (+2.6%). Cette évolution est due à la création des postes nécessaires dans le cadre du projet LRTZC (13 postes en total), postes financés en partie, ainsi qu'à la création limitée de certains postes nécessaires sur des secteurs à enjeux. En raisonnant en augmentation nette, c'est-à-dire déduction faite des recettes perçues, la masse salariale est en augmentation de 1.6% sur le budget général, 1.8% sur le budget principal (1.4% hors postes LRTZC). Le glissement vieillesse technicité (GVT) est évalué à 1.2% dans cette augmentation.

Pour les années 2022 et 2023, l'évolution de la masse salariale est limitée au maximum à 1.2%.

Pour mémoire, le temps de travail effectif des agents de l'agglomération est fixé depuis 2017 à 1 607 heures, il est donc conforme à la réglementation.



Quelques éléments sur la répartition des effectifs (770 agents)



ELEMENTS SUR L'ENDETTEMENT

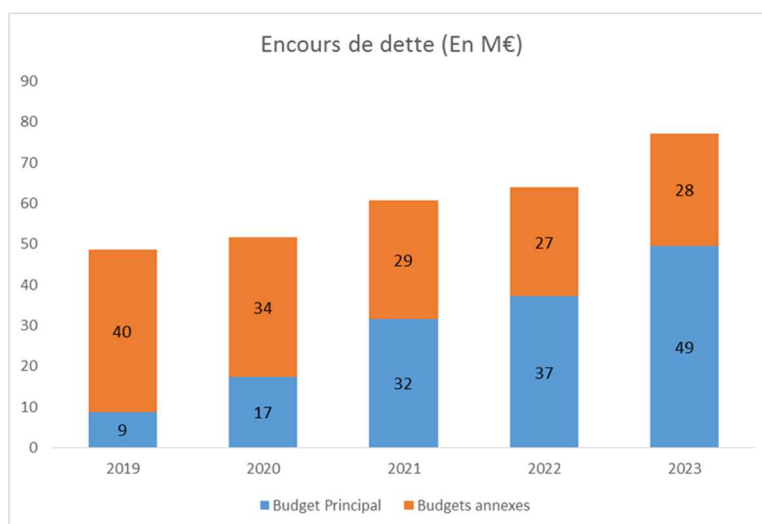
A la fin de l'année 2020, l'encours de dette s'élève à 51.6 M€, en hausse de 3M€ sur le budget général. Dans le détail, sur le budget principal, et suite à l'encaissement d'un emprunt de 10M€ en fin d'année, l'encours de dette augmente de 8.7 M€ et se situe à 17.4M€. La capacité de désendettement est d'une année.

Sur les budgets annexes, aucun emprunt n'a été contractualisé sur l'année 2020, l'encours de dette est donc en diminution sur l'ensemble des budgets (-5.6 M€ au global).

Pour 2021, et afin de financer les projets structurants du territoire (PEM, PAPI Port Neuf, pistes cyclables, projets urbains, ...), un nouvel emprunt d'un montant maximum de 16 M€ sera nécessaire sur le budget principal. L'encours de dette devrait ainsi progressivement augmenter de 30 M€ entre 2020 et 2023, la capacité de désendettement restera néanmoins autour de 3 années.

Sur les budgets annexes, une diminution de l'encours est programmée sur la période 2020-2023 (-6 M€). Aucun emprunt n'est prévu sur l'année 2021. Le budget assainissement, dont l'encours avait dépassé les 30 M€ en 2017 connaît une forte baisse de son endettement, il devrait se situer à 20.4 M€ à la fin de l'année 2021.

Un nouvel endettement est néanmoins envisagé sur la seconde partie du mandat sur les budgets transports et assainissement.



Ratio encours de dette / hab

Budget Général

Ratio	CdA La Rochelle 2019	CdA La Rochelle 2020	CDA LR 2021 prev.
Encours de dette	281 €/hab	298 €/hab	351 €/hab

Exemples ratios dette - autres agglomération (2019)

Moyenne agglo 2019	645 €/hab
CA Rochefort	615 €/hab
CA Niort	811 €/hab
CA Pau	779 €/hab
CA Angoulême	661 €/hab

Source : Etude AMF/Banque Postale - Données CA 2019